

Evaluation des incidences sur l'environnement

Consultation du public avant l'étude d'incidences

Avis à la population

La SA Parx's ayant son siège social chaussée de Jodoigne, 29 à 1390 Grez-Doiceau et représentée par Monsieur André Dor, informe le public qu'il prévoit d'introduire prochainement auprès de la Commune de Profondeville une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées en phases ayant pour objet la construction de 87 logements, 4 espaces commerciaux et de nouvelles voiries.

Le site du projet est localisé rue de l'Oseraie et rue Alphonse Jaumain et cadastré Profondeville section B n°84f24, 84r31 et 84g26.

Le demandeur va faire procéder à la réalisation préalable d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Conformément à l'article D.29-5, §1^{er}, alinéa 1^{er} du Livre 1^{er} du code de l'environnement, quiconque est invité à assister à la réunion d'information qui sera organisée en la **salle Communale de Bois-de-Villers, Place de l'Armistice à Bois-de-Villers le 21 février à 20h.**